



Version
1.1

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
100000004053

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Sika® Duochem-201

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de la compagnie : Sika Canada Inc.
601, avenue Delmar
Pointe-Claire, QC H9R 4A9
Canada
www.sika.ca

Téléphone : (514) 697-2610 / 1 (800) 933-7452

Fac-similé : (514) 694-2792

Adresse courriel de Services
Santé et Sécurité : ehs@ca.sika.com

Numéro de téléphone en cas
d'urgence : CANUTEC (frais virés) (613) 996-6666 (24 hours)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 3
Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4
Irritation de la peau : Catégorie 2
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B
Toxicité systémique sur un
organe cible précis - exposi-
tion unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire, Système nerveux central)
Toxicité systémique sur un : Catégorie 2 (organes de l'ouïe)



Version
1.1

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
100000004053

organe cible précis - exposition répétée (Inhalation)

Risque d'aspiration : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.
P243 Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements



Version
1.1

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
100000004053

contaminés. Rincer la peau à l'eau.
 P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 P331 Ne PAS faire vomir.
 P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre l'incendie.
Entreposage:
 P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.
Élimination:
 P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Attention : Des rapports ont associé qu'une exposition répétée et prolongée à certains produits chimiques présents dans ce produit peut causer des dommages permanents au cerveau, au foie, aux reins et au système nerveux central. Un mauvais usage à des concentrations délibérées et l'inhalation des vapeurs peuvent être nocifs ou mortels.

Autres dangers

Inconnu.

Renseignements supplémentaires

Si le produit est sous forme liquide ou de pâte, les dangers pour la santé énumérés liés à la poussière ne sont pas considérés comme importants. Cependant, le produit peut contenir des substances qui pourraient être des risques potentiels si elles se retrouvent dans l'air, en raison de meulage, le ponçage ou d'autres procédés abrasifs.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
xylène	1330-20-7	>= 40 - < 50
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	>= 30 - < 40



Version
1.1

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
100000004053

éthylbenzène	100-41-4	$\geq 10 - < 20$
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	123-42-2	$\geq 10 - < 20$
2-méthoxypropanol	1589-47-5	$\geq 0 - < 1$

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Ôter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Retirez les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration).
effets irritants
effets toxiques pour la reproduction
L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite.
Toux
Troubles respiratoires
Lacrymation excessive
Erythème
Migraine
Dermatite
Perte d'équilibre
Vertiges
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Nocif par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.



Version
1.1

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
100000004053

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Risque présumé d'effets graves en cas d'expositions répétées ou prolongées par inhalation.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Eau
- Autres informations : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Enlever toute source d'allumage.
Refusez l'accès aux personnes non protégées.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE



Version
1.1

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
100000004053

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir le chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers. Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne doivent pas être exposées à ce produit. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques). Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la manipulation des produits chimiques.
- Conditions de stockage : Garder dans le contenant original. Conserver dans un endroit bien ventilé. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver conformément à la réglementation locale.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 434 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 651 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	100 ppm	CA BC OEL
		STEL	150 ppm	CA BC OEL
		TWA	100 ppm	ACGIH
		STEL	150 ppm	ACGIH



Version
1.1

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
100000004053

1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	TWA	100 ppm 369 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 553 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	50 ppm	CA BC OEL
		STEL	75 ppm	CA BC OEL
		VEMP	100 ppm 369 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 553 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	50 ppm	ACGIH
		STEL	100 ppm	ACGIH
éthylbenzène	100-41-4	TWA	100 ppm 434 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	125 ppm 543 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m3	CA QC OEL
		VECD	125 ppm 543 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
		STEL	125 ppm	ACGIH
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	123-42-2	TWA	50 ppm 238 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	50 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 238 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	50 ppm	ACGIH
2-méthoxypropanol	1589-47-5	TWA	20 ppm	CA BC OEL
		STEL	40 ppm	CA BC OEL

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
xylène	1330-20-7	Acides méthylhippurique	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible après l'arrêt de l'exposition)	1.5 g/g créatinine	ACGIH BEI
éthylbenzène	100-41-4	Somme de l'acide mandélique et de l'acide phényle glyoxylique	Urine	Fin de quart de travail (aussitôt que possible)	0.15 g/g créatinine	ACGIH BEI



Version
1.1

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
100000004053

				après l'arrêt de l'exposi- tion)		
--	--	--	--	---	--	--

Mesures d'ordre technique

: L'utilisation d'une ventilation adéquate devrait suffire pour limiter l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques. Si l'utilisation de ce produit génère de la poussière, des émanations, des gaz, des vapeurs ou une suspension dans l'atmosphère de gouttelettes microscopiques, utilisez une enceinte d'isolement, un système de ventilation par aspiration à la source ou toute autre mesure d'ingénierie convenable pour limiter l'exposition des travailleurs aux limites obligatoires de dose.
Les mesures d'ingénierie doivent contrôler les concentrations de gaz, de vapeurs et de poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosivité.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air approuvée par NIOSH, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

La classe de filtre de l'appareil respiratoire doit convenir à la concentration maximale prévue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, utiliser un appareil autonome de protection respiratoire.

Protection des mains

Remarques

: Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des gants résistants aux produits chimiques conformes aux normes et règles approuvées doivent être portés en tout temps lorsqu'on manipule les produits chimiques.

Protection des yeux

: Si une évaluation des risques en indique la nécessité, des lunettes protectrices conformes aux normes et règles approuvées doivent être portées.

Protection de la peau et du corps

: Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Mesures d'hygiène

: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.
N'enlever la protection respiratoire et la protection de la peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de la zone.
Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones à manger.
Se laver à fond après manipulation.



Version
1.1

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
100000004053

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: clair
Odeur	: déplaisant
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: non établi(e)
Point/intervalle de fusion / Point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: env. 26 °C (79 °F) Méthode: vase clos
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: 6.9 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	: 1 %(V)
Pression de vapeur	: 7.9993 hPa (6.000 mmHg)
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0.895 g/ml (23 °C (73 °F) ())
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: non établi(e)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: non établi(e)



Version
1.1

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
100000004053

Propriétés explosives : Donnée non disponible
poids moléculaire : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique : Ce produit est chimiquement stable.
Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles : Donnée non disponible
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 2.52 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: 2,645 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

1-méthoxy-2-propanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : CL50: 7.5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Lapin): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.



Version
1.1

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
100000004053

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau: Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires: Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

IARC

Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme

éthylbenzène

100-41-4

NTP

Sans objet

Toxicité pour la reproduction

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****1-méthoxy-2-propanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poissons): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**



Version
1.1

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
100000004053

Information écologique supplémentaire : Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et ces conduits d'évacuation.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation nationale

TMD (route/train)

No. UN : UN 1993
Nom d'expédition : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(xylène, 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone)
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3

Réglementations internationales

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1993
Nom d'expédition : Flammable liquid, n.o.s.
(xylene, 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one)
Classe : 3
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366

Code IMDG

No. UN : UN 1993
Nom d'expédition : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(xylene, 4-hydroxy-4-methylpentan-2-one)
Classe : 3
Groupe d'emballage : III



Version
1.1

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
100000004053

Étiquettes : 3
EmS Code : F-E, S-E
Polluant marin : non

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 12/20/2016

Préparé par : R & D de Sika Canada Inc.

Avis au lecteur:

Les renseignements contenus dans la fiche signalétique s'appliquent seulement au produit particulier de Sika Canada, identifié et décrit aux présentes. Ces renseignements ne sont pas destinés à traiter, ni ne traitent l'utilisation ou l'application du produit identifié de Sika, en combinaison avec aucun autre matériel, produit ou processus. Tous les renseignements énoncés aux présentes sont fondés sur les données techniques relatives au produit identifié, que Sika croit fiables à la date des présentes. Avant d'utiliser un produit quelconque de Sika, l'utilisateur doit toujours lire et suivre les avertissements et instructions de la plus récente fiche technique du produit, l'étiquette du produit et la fiche signalétique du produit particulier de Sika, disponibles sur notre site Internet et/ou au numéro de téléphone ci-inclus.

SIKA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, NI N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DESDITS RENSEIGNEMENTS OU DE LEUR UTILISATION. SIKA NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES PARTICULIERS OU CONSÉCUTIFS EN VERTU DE QUELQUE THÉORIE JURIDIQUE QUE CE SOIT. SIKA DÉCLINE ÉGALEMENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À L'UTILISATION DE CE PRODUIT D'UNE MANIÈRE QUI VIOLE UN QUELCONQUE BREVET OU QUI CONTREVIENT AUX DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS.

Toutes les ventes de produits Sika sont sous réserve de ses modalités de vente courantes disponibles sur le site Internet www.sika.ca ou en téléphonant au 514-697-2610.

Texte complet d'autres abréviations

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	Chemical Abstracts Service
DNEL	Derived no-effect level
EC50	Half maximal effective concentration
GHS	Globally Harmonized System
IATA	International Air Transport Association
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
LD50	Median lethal dose (the amount of a material, given all at once, which causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)
LC50	Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that kills 50% of the test animals during the observation period)

Sika® Duochem-201

Version
1.1

Date de révision:
12/20/2016

Numéro de la FDS:
100000004053

MARPOL	International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, bioaccumulative and toxic
PNEC	Predicted no effect concentration
REACH	Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a European Chemicals Agency
SVHC	Substances of Very High Concern
vPvB	Very persistent and very bioaccumulative

CA / 3F